

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-134 DU 18 MARS 2004

Portant nomination et promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Etranger dans
l'Ordre National du Bénin de Madame
Mireille GUIQUAZ, Ministre Plénipo-
Tentiaire au Ministère Français des
Affaires Etrangères

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 110/DC/PR/SP-C du 08 Mars 2004 relative à la décoration de Madame Mireille GUIQUAZ, Ministre Plénipotentielle, Directrice du Développement et de la Coopération Technique au Ministère Français des Affaires Etrangères ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommée et promue à titre exceptionnel, civil et étranger au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de sa réception, Madame Mireille GUIQUAZ, Ministre Plénipotentiaire, Directrice du Développement et de la coopération Technique au Ministère Français des Affaires Etrangères.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.